



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 4 mai 2021 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Mme Lucie Bourque, directrice générale, et Mme Katia Morin, greffière, sont également présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu à huis clos et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 30.

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

019/04-05-2021-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2021
 - 5.2 Appropriation du surplus non affecté pour le remboursement complet du résiduel du règlement d'emprunt numéro 88
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

020/04-05-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale et greffière par intérim.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

021/04-05-2021-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'avril 2021, totalisant 14 630,49 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

022/04-05-2021-A

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE REMBOURSEMENT COMPLET DU RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 88

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier, du surplus non affecté, la somme de 72 700 \$ au remboursement complet du résiduel du Règlement d'emprunt numéro 88 autorisant l'achat d'un camion autopompe-citerne neuf et décrétant un emprunt à long terme de 250 000 \$.

Que la directrice des finances, Mme Martine Vézina, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière, Mme Katia Morin, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 35.

Denis Charette
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire